

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 6

Résolutions adoptées à la 0123^e séance
Tenue le 7 novembre 2017

Date d'adoption du procès-verbal :
le 5 décembre 2017

E-0123-5.1 POLITIQUE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL ET D'ÉTUDES - ADOPTION
2017-A0016-0123^e-211

le Comité exécutif adopte la Politique de santé et de sécurité en milieu de travail et d'études telle que présentée au document **2017-A0016-0123^e-211.1** déposé aux archives.

E-0123-5.2 GARANTIE BANCAIRE PAR L'UDEM POUR LA VILLE DE MONT-ROYAL POUR
L'OBTENTION DU PERMIS DE DÉMOLITION DU 1000 BEAUMONT
2017-A0016-0123^e-213

le Comité exécutif **autorise** :

- l'émission et la fourniture par l'Université de Montréal en faveur de la Ville de Mont-Royal d'une lettre de garantie monétaire irrévocable ou d'un chèque certifié de 500 000 \$ pour l'obtention du permis de démolition du bâtiment portant le numéro 1000 de l'avenue Beaumont, conformément à l'article 52 du règlement n° 1435 de la Ville de Mont-Royal ;
- le vice-recteur aux finances et aux infrastructures et le secrétaire général à signer tout document et à prendre les mesures nécessaires afin que la garantie monétaire susmentionnée soit émise et fournie à la Ville de Mont-Royal.

E-0123-5.3 CONTRAT DE SURVEILLANCE POUR DES PARCS DE STATIONNEMENT
2017-A0016-0123^e-225

le Comité exécutif, conformément au document 2017-A0016-0123^e-225 déposé aux archives, autorise:

- la Direction des approvisionnements à procéder à un appel d'offres public pour un contrat de services de surveillance des parcs de stationnement du campus de la montagne de l'Université de Montréal, d'une durée de trois (3) ans, et dont le coût ne devra pas dépasser 370 000\$ par année, plus les taxes, soit un coût total maximal, avant taxes, de 1 100 000 \$;
- le vice-recteur aux finances et aux infrastructures et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université, le contrat susmentionné ainsi que tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, après qu'ils aient été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0123-5.4 AMÉNAGEMENT DE LA PLATEFORME DE RECHERCHE CIMIA – CAMPUS DE ST-
HYACINTHE (PROJET 55365) - AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES ET DE
SIGNER LES CONTRATS DE CONSTRUCTION AVEC LES ENTREPRENEURS
GÉNÉRAUX
2017-A0016-0123^e-224

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 6

**Résolutions adoptées à la 0123^e séance
Tenue le 7 novembre 2017**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 5 décembre 2017

le Comité exécutif, conformément au document 2017-A0016-0123e-224 déposé aux archives, autorise :

- la Direction des immeubles à procéder à quatre appels d'offres publics pour la réalisation du projet « Aménagement de la plate-forme de recherche CIMIA (626) » au Campus St-Hyacinthe, soit trois appels d'offres selon le mode d'adjudication « prix le plus bas », pour les lots (i) démolition-désamiantage, (ii) renforcement de pieux et (iii) pré-achat de la structure d'acier et un quatrième appel d'offres, en deux étapes, selon le mode d'adjudication « qualité- prix le plus bas » pour le lot principal de construction ;
- le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, et le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, à signer, pour et au nom de l'Université, les lettres d'acceptation de soumission et les contrats de travaux de construction avec les entrepreneurs dont les soumissions auront été retenues suite aux appels d'offres publics susmentionnés, dans la mesure où le budget total prévu pour ce projet est respecté, et après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0123-5.5 LOCATION D'ESPACES POUR IVADO - AMENDEMENT
2017-A0016-0123-230

le Comité exécutif amende la résolution E-0120-5.4 dont le premier point devra désormais se lire comme suit :

« autorise la conclusion d'un bail avec 9301-8489 Québec Inc., pour des locaux situés au 6666 rue Saint-Urbain à Montréal, comportant une superficie locative de 7 694,1 p², pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, avec 2 options de prolongation d'une année chacune, pour un loyer de base moyen de 16,90 \$ le pied carré, plus le loyer supplémentaire, représentant un loyer total de 937 455 \$, pour la durée initiale, plus les améliorations locatives de 534 801 \$ formant un total de 1 472 257 \$, et sous réserve du paragraphe qui suit quant à l'exercice des options ».

E-0123-5.6 CHAIRE EN GESTION DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET RELIGIEUSE –
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE
2017-A0016-0123^e-226

le Comité exécutif approuve la modification de la composition du comité scientifique prévue à la clause 6.2 des statuts de la Chaire en gestion de la diversité culturelle et religieuse adoptés le 11 novembre 2003 par le Comité exécutif et amendés le 19 janvier 2016, selon les dispositions du document 2017-A0016-0123e-226 déposé aux archives.

E-0123-5.7 CHAIRE EN BIOTHERAPIE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DU MÉDICAMENT
GÉNÉRIQUE (ACMG) ET BIOSIMILAIRES CANADA DE L'UDEM – CRÉATION, ADOPTION
DES STATUTS ET NOMINATION DU TITULAIRE
2017-A0016-0123^e-216

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 6

Résolutions adoptées à la 0123^e séance
Tenue le 7 novembre 2017

Date d'adoption du procès-verbal :
le 5 décembre 2017

le Comité exécutif :

- approuve la création de la Chaire en biothérapie de l'Association canadienne du médicament générique (ACMG) et Biosimilaires Canada de l'Université de Montréal;
- adopte les statuts de la Chaire rétroactivement au 23 mai 1995, conformément au document **2017-A0016-0123e-216.3** déposé aux archives et tel que visés par la Division des affaires juridiques;
- nomme M. **Davide Brambilla** titulaire de la Chaire pour un mandat de 5 ans échéant le 7 novembre 2022.

E-0123-5.8 CHAIRE PHARMACEUTIQUE ASTRAZENECA EN SANTÉ RESPIRATOIRE DE L'UDEM -
CRÉATION, ADOPTION DES STATUTS ET NOMINATION DU TITULAIRE
2017-A0016-0123^e-217

le Comité exécutif :

- approuve la création de la Chaire pharmaceutique AstraZeneca en santé respiratoire de l'Université de Montréal, rétroactivement au 18 avril 2000;
- adopte les statuts de la Chaire rétroactivement au 18 avril 2000, conformément au document **2017-A0016-0123^e-217.3** déposé aux archives et tel que visés par la Division des affaires juridiques;
- nomme M^{me} **Lucie Blais** titulaire de la Chaire pour un mandat se terminant le 10 décembre 2019.

E-0123-5.9 AUTORISATION DE CONCLURE ET DE SIGNER UN CONTRAT DE COLLABORATION DE
RECHERCHE ENTRE L'UDEM ET MÉDYX INC.
2017-A0016-0123^e-218

le Comité exécutif :

- approuve la conclusion du contrat de collaboration de recherche entre l'Université de Montréal et Médyx inc., le tout selon le document **2017-A0016-0123^e-218** déposé aux archives;
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme **Marie-Josée Hébert**, à signer le contrat de collaboration de recherche entre l'Université et Médyx inc. après que la version définitive de celui-ci aura été négociée entre les parties et qu'elle aura été visée par la Division des affaires juridiques.

E-0123-5.10 DÉLÉGATION DE POUVOIR DE CONCLURE ET DE SIGNER DES ENTENTES DE
COLLABORATION DE RECHERCHE INTERVENANT DANS LE CADRE DE SUBVENTIONS
OCTROYÉES PAR PROMPT QUÉBEC
2017-A0016-0123^e-219

le Comité exécutif, conformément au document **2017-A0016-0123^e-219** déposé aux archives, **autorise** :

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 6

Résolutions adoptées à la 0123^e séance
Tenue le 7 novembre 2017

Date d'adoption du procès-verbal :
le 5 décembre 2017

- que toute entente de collaboration de recherche intervenant avec des entreprises partenaires dans le cadre de subventions octroyées par PROMPT Québec afin d'appuyer des projets de Recherche et Développement appliqués en valorisation des données, et en vertu de laquelle l'Université :
 - demeure propriétaire de la propriété intellectuelle relative aux fondements scientifiques et/ou méthodologiques de l'intelligence artificielle, de l'apprentissage machine, de la recherche opérationnelle et de la prise de décision développés ou améliorés durant la réalisation du projet;
 - cède à l'entreprise partenaire tous ses droits relatifs à la propriété intellectuelle appliquée, découlant de l'utilisation des données de cette entreprise partenaire et créée uniquement dans le cadre du projet faisant l'objet de l'entente, dont les résultats en découlant;
 - obtient une licence de l'entreprise partenaire lui permettant de pouvoir utiliser la propriété intellectuelle appliquée pour approfondir la recherche fondamentale dans le domaine de l'intelligence artificielle, de l'apprentissage machine, de la recherche opérationnelle et de la prise de décision sous réserve des obligations de confidentialité eu égard aux données et à l'information confidentielle de l'entreprise partenaire ; et
 - concède à l'entreprise partenaire une licence non exclusive d'exploitation commerciale ou à toutes fins relativement à ses droits sur sa propriété intellectuelle fondamentale ou s'engage à concéder une telle licence dont les modalités seront négociées de bonne foi par les parties;
- puisse être conclue et signée pour et au nom de l'Université par le vice-recteur responsable de la recherche en respectant les limites monétaires du paragraphe 18.2.5 du *Règlement sur les autorisations de conclure et signer au nom de l'Université de Montréal des documents de la nature d'un contrat*, et après qu'elle aura été visée par la Division des affaires juridiques si elle est d'une valeur de plus de deux cent cinquante mille dollars (250 000\$);
- que le pouvoir conféré au vice-recteur responsable de la recherche au paragraphe précédent soit sous-délégué conformément aux dispositions des paragraphes 7.1 et 7.2 de l'Annexe B du *Règlement sur les autorisations de conclure et signer au nom de l'Université de Montréal des documents de la nature d'un contrat*.

E-0123-5.11 MODIFICATION À LA POLITIQUE CONCERNANT L'USAGE DU TABAC ET DE LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE (40.17)
2017-A0016-0123^e-227

le Comité exécutif,

- adopte les modifications proposées à la *Politique concernant l'usage du tabac et de la cigarette électronique* conformément au document **2017-A0016-0123^e-227.1** déposé aux archives;
- remplace le nom de la *Politique concernant l'usage du tabac et de la cigarette électronique* par celui de *Politique concernant la lutte contre le tabagisme*.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 6

Résolutions adoptées à la 0123^e séance
Tenue le 7 novembre 2017

Date d'adoption du procès-verbal :
le 5 décembre 2017

E-0123-6.1 INSTITUT DE RECHERCHE EN IMMUNOLOGIE ET EN CANCÉROLOGIE (IRIC) –
NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
2017-A0016-0123^e-220

Le Comité exécutif nomme M^{me} **Marie-Josée Coutu** en tant que membre du conseil d'administration de l'Institut de recherche en immunologie et en cancérologie (IRIC) pour un quatrième mandat de deux (2) ans débutant le 15 décembre 2017 et se terminant le 14 décembre 2019, conformément au document **2017-A0016-0123^e-220** et ses annexes déposés aux archives.

E-0123-6.2 COMITÉS D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE - NOMINATIONS
2017-A0016-0123^e-221

Le Comité exécutif, conformément au document **2017-A0016-0123e-221** déposé aux archives, nomme les personnes dont les noms suivent:

Au Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences (CÉRAS) :

- M^{me} **Marie-Pierre Bousquet**, professeure titulaire au Département d'anthropologie, pour un deuxième mandat de trois (3) ans débutant le 7 novembre 2017 et se terminant le 31 mai 2020 à titre de vice-présidente. Le mandat de vice-présidente est concurrent au mandat de membre ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche.

Au Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche (CPÉR) :

- M^{me} **Claudine Déom**, professeure agrégée à l'École d'architecture, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 7 novembre 2017 et se terminant le 31 mai 2020 à titre de membre suppléante ayant une expertise pertinente en ce qui concerne les méthodes, domaines ou disciplines de recherche du CPÉR (en remplacement de Mme Tiiu Poldma).

E-0123-6.3 FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES – RENOUELEMENT DE DIRECTEURS DE
DÉPARTEMENT PAR INTÉRIM
2017-A0016-0123^e-212

Le Comité exécutif, conformément au document **2017-A0016-0123e-212** et ses annexes déposés aux archives, renouvelle le mandat des personnes dont les noms suivent :

- M. François Cavayas à titre de directeur intérimaire du Département de géographie de la Faculté des arts et des sciences, pour un deuxième mandat renouvelable de six (6) mois débutant le 1er décembre 2017 et se terminant le 31 mai 2018;
- M. Daniel Dumouchel à titre de directeur intérimaire du Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences, pour un deuxième mandat renouvelable de six (6) mois débutant le 1er décembre 2017 et se terminant le 31 mai 2018;
- Mme Christine Rothmayr Allison à titre de directrice intérimaire du Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, pour un deuxième mandat renouvelable de six (6) mois débutant le 1er décembre 2017 et se terminant le 31 mai 2018.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 6

**Résolutions adoptées à la 0123^e séance
Tenue le 7 novembre 2017**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 5 décembre 2017

E-0123-6.4 NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE PROFESSEURS-CHERCHEURS
2017-A0016-0123^e-214

le Comité exécutif procède aux nominations et aux renouvellements des professeurs et chercheurs dont les noms paraissent au document **2017-A0016-0123^e-214** déposé aux archives.

E-0123-6.5 COMITÉ CHARGÉ DE L'ÉTUDE DES DOSSIERS DE RENOUVELLEMENT DE MANDAT ET DE LA PROMOTION DES PROFESSEURS DES DÉPARTEMENTS RATTACHÉS AU COMITÉ EXÉCUTIF (PROCÉDURE 50.11.1) - NOMINATION
2017-A0016-0123^e-228

le Comité exécutif nomme Mme Elham Emami, professeure titulaire à la Faculté de médecine dentaire, à titre de membre du Comité chargé de l'étude des dossiers de renouvellement de mandat et de la promotion des professeurs des départements rattachés au Comité exécutif, et ce, pour un mandat de trois (3) ans (2017-2020), conformément au document **2017-A0016-0123^e-228** déposé aux archives

E-0123-6.6 OCTROI DE GRADES
2017-A0016-0123^e-229

le Comité exécutif décerne les grades de 1^{er} cycle et de cycles supérieurs de Polytechnique Montréal (conformément aux documents **2017-A0016-0123^e-229 à 229.2** déposés aux archives), de HEC Montréal (documents **229.3 à 229.4**), et de l'Université de Montréal (documents **229.5 à 229.15**).

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot